

ABBÉ EMMANUEL BARBIER

LA FRANCE
SAUVÉE DU SCHISME ET DE L'HÉRÉSIE
PAR
SA SAINTETÉ PIE X

Extrait de la CRITIQUE DU LIBÉRALISME
1^{er} & 15 DÉCEMBRE 1910 et 1^{er} JANVIER 1911

Éditions Saint-Remi

– 2009 –

Éditions Saint-Remi
BP 80 – 33410 CADILLAC
05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

*
**

JE VOUDRAIS NE BLESSER aucun sentiment particulier ni paraître m'ériger en censeur, en avançant que les catholiques de France (et peut-être faut-il entendre surtout une partie de leur clergé parmi les simples prêtres), que les guides de l'opinion commune, ne paraissent pas assez comprendre, ne savent pas dire assez haut l'immense et impérissable reconnaissance que notre pays doit à S. S. Pie X pour l'avoir sauvé, par sa clairvoyance inspirée et sa fermeté d'une magnanimité sans exemple, du péril imminent du schisme et de l'hérésie.

Triomphe d'autant plus admirable, reconnaissance d'autant plus vive, que cette délivrance humainement inespérée et rendue presque impossible par le plus fatal concours de circonstances, apparaît à un rare degré comme l'œuvre personnelle de l'héroïque Pontife. On serait tenté de dire comme son œuvre à lui seul, si cela ne devait paraître une méconnaissance de la part secondaire qui en revient à plusieurs évêques.

La suite de cette étude nous amènera à relever cette défaillance de l'opinion et à en scruter les causes. Mais ce qu'il importe de constater d'abord, pour la confusion de ceux que l'éclat de la lumière offusque, pour la consolation et l'encouragement de ceux qui la recherchent et pour l'humiliation des révoltés affectant des airs d'assurance, c'est le fait même de cette victoire.

*

**

L'OCCLUSION NOUS EN EST OFFERTE par la protestation anonyme des *parjureurs*, adressée aux évêques de France au sujet de la profession de foi et du serment exigés par le récent *Motu proprio*¹. Mais, pour ne pas restreindre la question à cet objet, examinons-la d'un point de vue plus large.

Le premier danger de schisme était dans la constitution d'une Église nationale. C'est à ce but que tendait avec une perfidie et tenace habileté la loi de séparation entre l'Église et l'État élaborée par M. Briand. La première tentative de la Révolution, celle qui consistait à organiser en France une Église nationale indépendante de Rome, par la *Constitution civile du clergé*, était restée malgré tout et toujours l'objet constant de ses efforts et l'idée maîtresse de sa politique religieuse. Foncièrement hostile à l'Église, le gouvernement de la République constatant que, malgré les entraves de la législation moderne et de la centralisation administrative, l'ensemble des institutions catholiques réorganisées au cours du XIXe siècle lui permettrait d'envisager l'avenir avec confiance, résolu, sous l'empire de la Franc-Maçonnerie qui le domine, de couronner ses mesures destructives par cette œuvre une première fois avortée.

Mais, si l'on veut comprendre la gravité et l'étendue du péril que ce nouvel essai faisait courir à l'Église en notre pays, il ne faut pas le considérer séparément de l'état intérieur du catholicisme. Ce schisme national se produisant au milieu d'une anarchie intellectuelle non encore réprimée, allait s'aggraver de tous les embarras et de toutes les difficultés que l'indépendance des esprits novateurs causaient au gouvernement de l'Église et les

¹ Voir *La Critique du Libéralisme* du 15 novembre 1910 : *La main de la Carboneria moderniste*.

rendre deux fois plus aiguës. La France catholique risquait d'être jetée simultanément dans le schisme et dans l'hérésie.

C'est de ce pas extraordinairement périlleux que la main de notre glorieux Pie X nous a arrachés par un effort aussi calme qu'intrépide

Oui, c'est sa main, sa main seule, car, pour ne pas le reconnaître, il faudrait oublier quelle était alors la disposition la plus commune des esprits. Qu'on ne voie point de récriminations dans ce rappel des faits, mais qu'on ne cherche pas non plus à en effacer le souvenir au détriment de la justice et de la vérité dont nous avons besoin. La vérité est qu'une grande partie du clergé, non moins que des fidèles, qu'une fraction notable de l'épiscopat, loin de comprendre le danger, *estimait inévitable l'acceptation de l'œuvre de rupture* et disait assez haut que la formation des associations cultuelles, sans parler des essais subséquents, ne lui paraissait point, après tout, inconciliable avec la divine constitution de l'Église, avec l'exercice de son autorité, le maintien de sa discipline essentielle et les intérêts de la foi. Que cette illusion eût partiellement son excuse ou son explication dans l'état d'asservissement auquel le clergé français était de plus en plus réduit, dans sa *fonctionnarisation*, si l'on peut se permettre ce mot barbare, et dans la crainte facile à comprendre des conséquences qu'entraînerait une franche résistance, nul ne refusera de l'admettre, mais, en définitive, il importe assez peu. Toujours est-il que, de toutes parts, tantôt par des sollicitations privées, tantôt par des manifestations publiques destinées à créer un courant d'opinion, comme la supplique des « cardinaux verts », le Saint-Siège se trouvait obsédé d'avis de conciliation. Tels ou tels prélats ne se lassaient pas d'envoyer des Mémoires dans ce sens ou de tenter des démarches directes. A Rome, on n'y faisait pas mystère de dire que, sauf la forme bruyante des interventions, on voyait se reproduire la même campagne, les mêmes intrigues qu'en 1870, quand il s'agissait de détourner Pie IX et le Concile du Vatican de proclamer le dogme de l'infaillibilité pontificale. Et il s'en fallait

bien que le successeur de son nom trouvât parmi les évêques et les écrivains catholiques l'enthousiaste et puissant appui que ceux d'il y a quarante ans apportaient au Pape de l'Immaculée Conception.

Que serait-il arrivé, si Pie X avait cédé à ce concert de voix suppliantes ? Dans quel état serions-nous désormais, sous une tyrannie qui jette de plus en plus le masque, et dans un désarroi d'idées qu'une nouvelle ère d'indépendance eût porté à son comble ?

Au milieu de toutes ces incertitudes et dans une sorte d'abandon, avec de cruelles angoisses, avec un déchirement de cœur à la pensée des sacrifices qu'il lui fallait exiger de cœurs soumis sans doute, mais pusillanimes, l'auguste Pêcheur auquel Jésus-Christ avait mis en main le gouvernail de la barque de Pierre, a rompu une à une les entraves par lesquelles adversaires ou passagers timides s'efforçaient de la retenir, il a déjoué tous les pièges et franchi triomphalement tous les obstacles.

Quel est, en effet, le résultat de son héroïque manœuvre ? L'Église de France, il est vrai, demeure meurtrie et dépouillée. C'est un sort auquel elle n'eût point échappé. Mais elle est vivante, elle est libre de cette liberté intérieure où elle puise une vie intarissablement féconde ; elle renaît pour ainsi dire ; les liens de la foi et de la discipline se raffermissent ; le zèle s'est épuré, il s'enflamme ; nous sommes encore dans nos églises dont nous devons être chassés depuis quatre ans, malgré le refus des conditions qu'on prétendait mettre à leur usage ; et les ennemis de l'Église, qui se vantaient de ne plus connaître le Pape, qui se flattaient de nous régenter sans lui, en sont à épier ses dispositions pour s'en accommoder, et à chercher chaque jour quelque voie détournée d'arrangement avec le Vicaire de Jésus-Christ.

Quelle victoire !

*

**

VENONS À L'HÉRÉSIE.

J'entends plus particulièrement par ce mot les doctrines contenant dans le dogme ou la morale des erreurs contre la foi et condamnées par l'Église.

A vrai dire, le schisme national, le jour où, de fait accompli par la violence il fût devenu, comme on pouvait le prévoir, par l'accoutumance et la force d'une situation prolongée, un fait accepté des catholiques, n'aurait plus été un *simple schisme*. Il aurait par lui-même fait tomber la France catholique dans l'hérésie. **Car, le caractère monarchique de l'Église étant entré dans le dogme avec le Concile du Vatican, il n'est plus possible de nier l'autorité du Pape, en matière de discipline, aussi bien que de foi et de morale, sans crime d'hérésie.** Et cela aide à mieux comprendre ce que la crise de la discipline eût ajouté à la crise des croyances. Mais c'est maintenant de celle-ci que nous parlons.

Sur ce point, le résultat de la lutte n'est pas moins glorieux pour le Saint-Père. Ses titres à notre admiration et à notre reconnaissance ne sont pas moins éclatants.

Mais, sur ce point aussi, et non moins que sur le précédent, l'opinion catholique paraît trop hésitante à le reconnaître, trop timide à s'en applaudir. Les uns, moins capables de juger, se laissent impressionner par les avis en apparence approuvés, mais accompagnés de plaintives réticences et de sous-entendus calculés, par lesquels se trahit l'humeur douteuse de ceux, non moins nombreux, parmi les gens plus éclairés, qui n'ont pas l'esprit assez libre et dégagé de complaisances dangereuses pour marcher avec entrain à la voix de leur Chef.

Nous analyserons et expliquerons plus loin cet état d'esprit, comme il a été annoncé précédemment. Mais, ici encore, arrêtons-nous premièrement à constater la victoire et à en calculer l'étendue.

L'actualité du sujet et son importance demanderont plus de détails et des précisions que des faits connus de tous rendaient superflues dans le premier cas.

Le *factum* adressé aux évêques par les *prêtres-parjureurs*, ou en leur nom, contient un passage qui renferme un aveu bien significatif, un aveu de ce triomphe. Il y est dit, après quelques autres considérants : — « Persuadés que la plupart des fidèles, égarés par une presse dont les surenchères n'ont plus de bornes et le servilisme plus de limites, affolés et terrorisés par des menaces dont ils ne peuvent reconnaître l'inanité, ne sont pas encore en état de comprendre la légitimité d'une nécessaire résistance, etc... »

Ainsi, les *modernistes* eux-mêmes confessent qu'ils se sentent sans crédit sur la masse des fidèles, que la masse des fidèles aurait de l'horreur pour leur résistance impie ; ils reconnaissent leur impuissance et ils en sont si honteux qu'ils n'osent parler à visage découvert. Ils cachent cette honte sous le bas anonymat qui est le vêtement de toutes les lâchetés. Quelle réponse, et de quelles bouches, à ces catholiques, laïques ou prêtres, qui laissent volontiers entendre que l'intransigeant et excessif usage de l'autorité pontificale a pour malheureuse conséquence de lui aliéner un nombre toujours croissant de fidèles et de favoriser l'extension du mal !

Ces *parjureurs* attribuent cet état de l'opinion à l'influence d'une presse servile. C'est là une servilité dont celle-ci peut se faire gloire par une juste application du *servire Deo regnare est*. Cette presse servile concourt en effet, pour sa part secondaire, à la victoire pontificale. C'est un hommage dont elle redevient digne,

après un temps d'éclipse. Nous aurons à le dire. Mais il faut étudier la situation de plus près et établir avec plus de netteté les positions.

Quelles étaient, il y a quelques années, l'état ou les forces du *modernisme* en France, et que sont-elles aujourd'hui ?

Léon XIII, on ne le reconnaîtra jamais trop haut, et, pour ma modeste part, je n'ai manqué dans aucune occasion de le faire, ne montra pas moins de fermeté doctrinale que son prédécesseur le grand Pie IX. Il serait superflu de rappeler ici les grandes *Encycliques* qui demeureront l'illustration de son pontificat. Plusieurs fois, dans ces *Encycliques* contre le libéralisme contemporain, il confirma formellement l'autorité du *Syllabus*. Par sa lettre *Testem benevolentia*, il répudia au nom de l'Église les principes de l'*Américanisme*, cette prétendue forme nouvelle du catholicisme, si fortement apparentée avec le *modernisme* et où celui-ci puise quelques-uns de ses principes fondamentaux.

Plus spécialement, en ce qui concerne la France, les témérités d'une nouvelle exégèse provoquèrent l'encyclique *Providentissimus*. Enfin, pour ne pas insister davantage, la *Lettre au Clergé français*, en 1899, signalait avec une précision admirable les abus et les dangers résultant pour celui-ci des complaisances à l'égard de l'esprit de nouveautés.

A quelles causes tint-il que ces hauts enseignements et ces avis si graves furent impuissants à enrayer le mal, nous n'avons point à le rechercher ici. Il suffit de constater cet insuccès. C'est le P. Fontaine, dont le jugement ne peut être suspecté, qui a écrit : — « Jamais Pape n'a, plus que Léon XIII, accumulé les *Encycliques* et les documents de toute nature sur les questions bibliques, philosophiques et théologiques. Et cependant lequel de ses

prédécesseurs a laissé l'Église de France dans une confusion doctrinale et une anarchie intellectuelle égale à la nôtre ? »¹

*

**

ON NE PEUT SONGER à retracer ici un tableau tant soit peu complet de cet état d'anarchie dont les esprits religieux offraient le spectacle en France pendant les premières années du pontificat de Pie X. Aussi bien, il suffira d'évoquer quelques souvenirs pour faire juger des influences dont jouissait le *modernisme*. Nous nous en tenons d'ailleurs pour l'heure à l'aspect doctrinal de ce mouvement. Que le lecteur, encore une fois, ne cherche dans cette évocation, aucune pensée de récrimination contre les personnes ou les œuvres. Il verra plus loin la justice rendue à ceux qui la méritent. L'histoire doit conserver tous ses droits, et ceux qui voudraient qu'on la tienne voilée ont pour cela des raisons dont le service de la vérité ne s'accommode point.

Il y a quelques années à peine, le *modernisme*, j'entends par ce mot, dans une acception un peu large, le courant d'idées qui tendait à obtenir de l'Église, dans le dogme, la morale et la discipline, des concessions incompatibles avec sa doctrine et sa constitution essentielles, le *modernisme*, dis-je, disposait d'organes catholiques, franchement acquis à sa cause².

¹ Les novateurs, nous aurons occasion d'y revenir, n'ont cessé d'invoquer son autorité en leur faveur avec une extraordinaire impudence. A l'éclatant démenti que leur donnent les grands actes publics de Léon. XIII, il serait facile d'ajouter celui de faits précis. C'est ainsi, par exemple, que, par sa volonté expresse, s'instruisait depuis quatre ans au Saint-Office le cas des prêtres *démocrates-modernistes*, Naudet et Dabry, qui fut résolu par le décret porté sous son successeur en 1908.

² Nous n'avons point à nous occuper particulièrement ici des autres, protestants ou libres-penseurs, qui lui donnaient leur appui et le lui continuent encore aujourd'hui.